

PRINCIPES GÉNÉRAUX POUR L'ENDOSSEMENT ET LA DIFFUSION D'UN APPEL À PARTICIPATION À DES CONCOURS OU PRIX DE DESIGN AU SEIN DU RVCU

Appel à candidatures (prix et reconnaissance), concours d'idées (émulation), concours de projets (avec réalisation à la clé), appel à communications (colloque, séminaire), appel à participation (exposition, salon), plusieurs invitations destinées aux professionnels du design sont lancées au sein du Réseau des villes créatives de l'UNESCO (RVCU). Les villes membres sont régulièrement conviées à les partager sur leurs plateformes et à inciter la participation de leur communauté.

Les villes UNESCO de design ont un devoir d'exemplarité dans la façon dont elles invitent les professionnels du design à concourir et en regard des conditions de participation qu'elles leur offrent. En effet, ces appels ont ceci en commun qu'ils impliquent une mise en concurrence des designers et un processus d'évaluation des candidatures. En y participant les créatifs investissent de leur temps et de leur talent. Ainsi, pour assurer le plein succès et l'éthique de ces initiatives, certains principes doivent être respectés.

Les villes créatives en design de l'UNESCO se sont données des règles communes d'endossement des **concours** et **prix** et autres **appels à participation**. Les concours et prix adhérant à ces règles pourront afficher le label suivant : « Cet appel est conforme aux règles établies par le réseau des villes UNESCO de design ».

Inspirées des meilleures pratiques défendues par les associations professionnelles internationales (cf. World Design Organization (WDO), International Council of Design (Ico-D), International Federation of Landscape Architects (IFLA), Union internationale des architectes (UIA), etc.), ces règles s'articulent autour des **4 grands principes** suivants :

TRANSPARENCE

- le processus de sélection est énoncé
- la composition du jury est connue d'avance (sauf lorsque le règlement en vigueur dans le pays ne le permet pas)
- le jury est composé en majorité d'experts provenant de la discipline évaluée (c.-à-d. designers, architectes)
- un rapport de jury est publié suite à l'annonce des résultats

Dans le cas précis d'un **concours de projets** :

- la commande est la même pour tous les concurrents

ÉQUITÉ

- l'appel est diffusé sur designcities.net, c'est-à-dire accessible à tous
- la date de diffusion est la même dans l'ensemble du réseau
- les conditions sont les mêmes pour tous les concurrents
- le calendrier est convenable (délai suffisant pour préparer le dossier demandé)
- les professionnels, les étudiants et le grand public font l'objet de catégories distinctes et/ou sont jugés séparément
- une traduction, en anglais, de l'appel doit être fournie par les organisateurs du concours/prix

RECONNAISSANCE

- le travail produit dans le cadre de l'appel est reconnu, les droits d'auteur respectés selon la législation en vigueur [sur le territoire d'où l'appel est lancé], et les auteurs nommés dans les communications
- la rétribution (rémunération, prix, prime ou promotion) est juste et à la hauteur du travail attendu des concurrents

Dans le cas précis d'un **concours de projets** :

- l'équipe lauréate se voit attribuer le mandat de réalisation du projet
- les conditions de travail respectent les normes de l'industrie en vigueur [sur le territoire d'où l'appel est lancé] (rémunération, échéances)

COMMANDE CLAIRE

- les incitatifs à participer sont clairement présentés

Dans le cas précis d'un **concours** :

- le programme (la commande, le *design brief*, le cahier de charges) est bien défini
- les règles de participation sont consignées dans un document accessible à tous les concurrents (Règlement de concours)

Les appels pour des concours ou des prix en lien avec les [grands objectifs](#) du RVCU devraient être priorités.

LEXIQUE

Concours

Le concours est un processus de conception qui permet de faire un choix éclairé basé sur la comparaison de plusieurs propositions concrètes.

- Le **concours d'idées** est utilisé lorsqu'un maître d'ouvrage désire alimenter sa réflexion sur des problématiques souvent complexes. Il vise à stimuler une émulation entre concepteurs sans toutefois conduire à la réalisation du ou des concepts primés.
- Le **concours de projets** est utilisé pour sélectionner un concept et des professionnels lors de la réalisation d'un projet dont la problématique est bien cernée et le programme bien défini. Il vise la réalisation du concept lauréat par l'équipe qui l'a développé.

Prix

Un **prix** est une récompense attribuée à *une réalisation* qui s'est distinguée parmi les concurrents inscrits ou à *une personne* en reconnaissance de l'excellence de son dossier (ex. : carrière, scolarité)

Règlement du concours

Document du concours, incluant les annexes qui en font partie intégrante, qui décrit l'objet du concours, ses objectifs, ses acteurs, ses procédures ainsi que les conditions de préparation, de présentation, d'évaluation et d'utilisation des Dossiers de candidature, Propositions, Dossiers de complément d'équipe et Prestations.

Programme de concours

Document du concours, complémentaire au **Règlement du concours**, qui fournit aux Concurrents à la 1^{ère} étape, les informations, les orientations et les directives sommaires pour rédiger un Dossier de candidature ou une Proposition satisfaisant(e) et complet(ète) en fonction des exigences du Règlement du concours.